

soutenue, depuis l'extinction de cette société, par l'évêque et le clergé catholique du Canada. Les environs de ce village sont pleins d'îles appartenant à ces Sauvages et entièrement cultivées par eux ; ils y sèment du blé-d'Inde, des citrouilles et des fèves. A juger de cette population par la douceur de sa langue, par sa police et par ses Conseils, on croirait que ces enfants de la nature, sont des descendants dégénérés d'une nation qui a fleuri dans son temps. J'ignore s'ils avaient quelque croyance ou religion avant d'être chrétiens catholiques mais je suis certain de ceci, c'est qu'ils sont religieux et qu'ils chantent supérieurement les hymnes d'église en leur langue, qui sonne à l'oreille d'une manière fort musicale, au point d'étonner tout étranger. Ils sont doux, très hospitaliers. Vous jureriez, en entendant leurs femmes causer entre elles, et surtout narrer, que la chose qu'elles racontent se passe à l'instant même, tant l'expression est naturelle. Je les ai souvent traitées dans leurs maladies, et j'ai même suivi, l'été, leurs *dokteresses* dans les bois. Ils m'ont toujours paru francs, de bonne foi, et pour ce qui est de la connaissance des plantes, dont toute leur médecine est formée, bien supérieurs aux Européens. Cette connaissance leur suffisait anciennement pour le soulagement de leurs maladies ; n'ayant pas autant de besoin que nous, la somme de leurs maux était en proportion fort moindre. Quant à la chirurgie opératrice, ils n'y entendent rien.

“ Le 8 septembre, nous fûmes coucher à la Redoute, bâtie par l'ordre du général Haldimand à environ trois lieues du village sauvage de Saint-François, et où il y avait un moulin à scier, car les écores sont hauts et bien boisés de pins blancs. La terre est jaune et légère. En bien des endroits, sur la rive ou grève, on voyait des mines de fer. Mêmes aspects, pendant quatre ou cinq jours, sauf des *platins* et des pointes basses, qui étaient de terres d'alluvion, et tous couverts de bois francs de haute futaie. Tous les soirs, notre Sauvage cabanait et tendait des pièges ; il était sûr de prendre du gibier. En marche, s'il entendait des perdrix, il mettait son canot à terre et allait les tuer ; aussi en avions-nous à tous les repas.”

1787 30 mai. Par devant Faribault, notaire à Berthier, partage des droits seigneuriaux entre Jean-Marie Verono demeurant à St-François, et François Guil (Gill) aussi de St-François. Verono était veuf de Marguerite LaBonté et avait des enfants issus d'elle. La mère de Marguerite était Marguerite Dupéron—laquelle avait transmis à sa fille—aux enfants de celle-ci—une moitié dans le tiers d'un sixième dans la seigneurie de St-François. Jean-Marie Verono possédait donc cette rente—et de plus il avait acquis les droits de Jeanne Dupéron femme du nommé Chevallier dans cette sixième partie. François Gill était marié à Marianne LaBonté aussi héritière pour moitié dans la troisième